

<https://47.snuipp.fr/Reorganisation-d-ecoles-du-cote-du-cycle-3>



Réorganisation d'écoles : du côté du cycle 3

- École -

Date de mise en ligne : jeudi 7 juin 2018

Dernière mise à jour : 7 juin 2018

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Première phase : la liaison école/collège ...

La mise en place des liaisons école collège est la première phase du chantier des réorganisations d'écoles... La mise en réseaux est avancée partout, et va s'accompagner dans les zones rurales de conventions « ruralité » (départementales parfois, locales le plus souvent...).

Réorganiser administrativement les établissements scolaires

Le rapport Leloup-Caraglio sur « Le fonctionnement et le pilotage de la circonscription du 1er degré » de 2015 donne des éclairages sur les pistes envisagées.

Une d'entre elles est la fusion d'écoles avec une réorganisation par cycle, dont le cycle 3 au plus près (voire au sein même) du collège.

- Soit par création d'établissement type EPEP (avec statut pour les directeurs d'écoles)
- Soit en réseau autour des collèges (avec un directeur d'école adjoint du principal ayant le statut de personnel de direction).

Dans ce cas-là, les écoles dépendent directement du collège, sous conventionnement avec les collectivités territoriales (conseil départemental et communes et/ou intercommunalités).

Des CM au collège ???

Les inspectrices générales font le constat que la liaison école/collège ne fonctionne pas... Dans leur logique, au lieu de prendre le temps d'analyser et de réfléchir, elles recommandent d'accélérer les choses (sic).

Le rapport Leloup-Lussiana sur l'« Expertise et la continuité pédagogique entre l'école et le collège » de 2016 préconise la mise en œuvre d'une professionnalité 1er/2d degré, en particulier une « professionnalité spécifique du cycle 3 ».

Le transfert des CM (des CM2 en particulier) au collège n'est pas prescrit dans un premier temps, seulement un peu plus tard...

Le regroupement au sein d'une même école du réseau, d'un pôle cycle 3 à proximité du collège, est mis en avant comme démarche.

Des expérimentations de classes mixtes CM2/6e sont aussi un axe de travail prioritaire pour l'IGEN [1] : les projets CARDIE [2] sont l'espace pour créer ces expérimentations.

Derrière l'habillage pédagogique, on installe le « précédent » nécessaire et on « habitue » à la présence de CM au collège. On peut imaginer une pérennisation à l'issue de l'expérimentation...

Des problématiques techniques pour l'Éducation nationale :

- La légalité et les conditions (humaines, matérielles) de scolarisation des primaires au collège,
- La différence de statuts et d'obligations de service entre 1er et 2d degrés : allons-nous vers une harmonisation des différents statuts en suivant ?

Les CM au collège à l'avenir ? : les avantages pour l'administration :

- Répondre aux priorités de l'Éducation nationale avec la mise en place d'une nouvelle organisation scolaire
- Pouvoir « économiser des postes », que ce soit dans le premier degré et/ou dans les collèges...
- Pouvoir « économiser des locaux » : montée en charge des dédoublements de CP et CE1 en REP, fusion d'écoles maternelles et élémentaires dans le rural.

Concernant les incidences sur la carte scolaire :

- Les réorganisations d'écoles débouchent forcément, à moyen terme sur des fermetures de classes dans le premier degré
- Idem quand la situation devient tendue pour le collège...
- Si les collèges « fragiles » et écoles du réseau de collège se réorganisent par cycle alors l'IA peut envisager les CM au sein du collège.
C'est une opération blanche pour le DASEN qui récupère les postes budgétaires sur le premier degré ou sur le 2 d degré... le principal de collège voyant ainsi son établissement sauvegardé !
- Également avantageux en REP : le dédoublement des CP et des CE1 peut ainsi être « financé » par la scolarisation des CM2 au moins dans le collège, ce qui permet d'éviter des créations de postes dans les écoles élémentaires...

Des arguments pédagogiques en faveur d'une réflexion de terrain sur des expérimentations :

- Les arguments pédagogiques avancés par l'IA cachent d'autres vues, mais on ne peut écarter qu'une réflexion pédagogique est intéressante à avoir...
- Les expérimentations, inscrites fréquemment dans les projets « CARDIE », entraînent des moyens importants donnés par l'IA (temps, formation, journées banalisées...)
- On peut mettre en avant la nécessité d'un projet qui repose sur une réflexion des enseignants, en prenant le temps de la construire. Pas de statu quo d'office, mais un projet qui part du terrain...
Les expérimentations « CARDIE » pourraient parfaitement constituer des enveloppes (financières et pédagogiques) au service des projets des enseignants.
Pour le moment, même si elles apparaissent intéressantes sur le papier, elles sont plutôt plaquées de force par l'administration sur quelques écoles ciblées à qui on ne donne pas de temps suffisant pour la réflexion...
Dommage !
- La recherche d'une vraie cohésion collège/écoles peut donner une légitimité à l'existence des écoles et le maintien des moyens au collège.

En conclusion, si les enseignant-es souhaitent s'y engager, il n'est pas question de se voir imposer un cadre administratif. Montrer que les écoles et le collège travaillent et réfléchissent ensemble peut constituer la meilleure réponse à donner à l'administration : sur un projet qui émane des enseignants, non pas de l'institution.

Réorganisation d'écoles : du côté du cycle 3

Le cadre CARDIE doit rester un outil qui permet de mettre en pratique et en expérimentation une réflexion d'avancées pédagogiques construites et initiées par le terrain.

Il est inacceptable qu'il se voit ainsi travesti par l'administration pour se dispenser du cadre légal et lui permettre d'arriver au plus vite à ses volontés de réorganisations... d'une façon complètement décrochée des aspirations pédagogiques des collègues.

Le SNUipp-FSU47, avec la FSU47 ont déjà permis à des collègues sollicité-es de prendre le temps de la réflexion et les ont accompagné-es face à la demande de l'administration de se décider en urgence. Nous serons toujours aux côtés des collègues confronté-es à des situations de pression.

Non pas pour être dogmatiques, les collègues n'ayant pas attendu les syndicats pour comprendre leur métier, mais pour permettre aux droits des personnels d'être reconnus, ainsi que les conditions de travail améliorées.

Les arguments soi-disant pédagogiques ou humains ne peuvent justifier n'importe quelle organisation scolaire source de mal-être et/ou d'inefficacité.

[1] Inspection Générale de l'Éducation Nationale.

[2] Cellule Académique pour la Recherche, le Développement et l'Innovation Expérimentation